



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 073 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 mars 2013

Président

M. Dean Allison

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 26 mars 2013

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): Veuillez prendre place, car nous allons commencer.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur la politique étrangère du Canada pour l'Arctique. Nous accueillons aujourd'hui Justin Ford, adjoint exécutif, et Chris West, directeur de la Nunavut Arts and Crafts Association. Bienvenue, messieurs. Merci de prendre le temps d'être ici aujourd'hui.

Nous accueillons également James Arreak, président-directeur général, Services exécutifs, et Terry Fenge, consultant, Services exécutifs, de Nunavut Tunngavik Inc., ou NTL.

Plus tard, nous devrions avoir un témoin de la Chambre de commerce du Yukon. Toutefois, j'aimerais commencer maintenant, car nous devons entendre plusieurs témoins.

Nous allons d'abord entendre M. West et M. Ford. Vous avez 10 minutes; vous pouvez commencer. Merci beaucoup.

M. Chris West (directeur, Nunavut Arts and Crafts Association): Bonjour.

Je m'appelle Chris West et je suis l'un des directeurs bénévoles du conseil d'administration de la Nunavut Arts and Crafts Association. Justin Ford, responsable des projets, m'accompagne aujourd'hui. Au nom de la NACA, nous aimerions vous remercier de nous donner l'occasion de livrer un exposé aujourd'hui et nous espérons que vous le trouverez utile.

La Nunavut Arts and Crafts Association, aussi connue sous le nom de la NACA, est une association à but non lucratif vouée aux arts; l'adhésion est gratuite pour les artistes du Nunavut. La NACA a été créée en 1998 par ce qui était à l'époque le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La mission de la NACA, en tant qu'organisme voué aux arts et à l'artisanat dans le territoire, est de favoriser le développement et la croissance du secteur des arts dans le territoire.

La NACA reçoit du financement de base du gouvernement du Nunavut pour venir en aide aux artistes et pour exécuter des programmes liés à la stratégie du domaine des arts dans le territoire. Nous travaillons avec des partenaires de partout dans le territoire, ainsi qu'avec des partenaires de partout au pays, pour trouver et exploiter des occasions de faire progresser le secteur des arts et pour obtenir des fonds destinés à un large éventail de projets, notamment des projets d'artistes, des expositions, de la formation professionnelle et de l'aide à la commercialisation.

Les origines de l'actuelle économie mixte du Nunavut se trouvent dans le secteur des arts, un secteur unique et tenu en haute estime. D'ailleurs, les Inuits l'utilisaient il y a plus de 50 ans, par la création de petites sculptures de pierre, comme moyen de transition vers l'économie fondée sur la rémunération qui prévaut au Canada. La

production de cet art repose sur des habiletés qui ont été transmises de génération en génération et sur la créativité qui fait naturellement partie de la culture inuite. Les caractéristiques de cet art et la façon dont on s'en sert pour représenter les conditions de vie rigoureuses dans l'environnement arctique sont reconnues partout le monde.

Pour soutenir la croissance économique et poursuivre la diversification de l'économie fondée sur les arts au Nunavut, on a créé Sanaugait, une stratégie favorisant la croissance du secteur des arts et de l'artisanat au Nunavut. Elle a été élaborée par le ministère du Développement économique et des Transports du gouvernement du Nunavut, en collaboration avec des artistes, des associations vouées aux arts — y compris la NACA —, d'autres ministères territoriaux, le gouvernement fédéral, des organismes inuits, des coopératives et d'autres intérêts du secteur privé. La stratégie établit un cadre pour le travail qui doit être effectué au cours des cinq à sept prochaines années pour favoriser la croissance du secteur des arts au Nunavut et pour veiller à ce qu'il continue de jouer un rôle de premier plan dans l'économie du territoire.

La stratégie Sanaugait comprend sept objectifs: améliorer la qualité de l'art au Nunavut, maximiser les profits des artistes par la participation à la chaîne de valeur ajoutée, obtenir une part du marché par la protection des droits de propriété intellectuelle, obtenir une part du marché par la reconnaissance de la marque à l'échelle internationale, obtenir une plus grande part du marché international, fournir des renseignements actuels et exacts sur le secteur des arts et favoriser et célébrer la contribution des arts du Nunavut à la société mondiale.

En tant qu'organisme, nous nous concentrons sur les problèmes et les préoccupations des artistes de partout au territoire qui prennent de plus en plus d'importance et nous tentons de trouver des solutions. Le Nunavut est un vaste élément géographique du Canada, et cela crée des problèmes d'accessibilité aux 26 collectivités qui sont seulement accessibles par avion. Il est très coûteux de se rendre dans ces collectivités et d'envoyer des oeuvres d'art aux débouchés commerciaux du Sud, par exemple les expositions et les acheteurs.

Le niveau élevé de littéracie requis pour comprendre et remplir les demandes de financement ou de contribution à un projet, par exemple des bourses pour permettre aux artistes de se rendre à l'étranger pour présenter leur art, représente un autre problème. Nous nous efforçons aussi de faire prendre conscience aux organismes que la traduction des documents en inuktitut est un élément important de la croissance du secteur des arts au Nunavut, car elle permet aux artistes de maximiser leurs ressources.

M. Justin Ford (gestionnaire de projet, Nunavut Arts and Crafts Association): Merci, Chris.

Comme Chris l'a dit plus tôt, je suis adjoint exécutif pour la Nunavut Arts and Crafts Association et je suis aussi responsable du développement des projets.

Je vais parler du statut de l'économie du Nunavut en lien avec le secteur des arts.

Avec une population d'environ 30 000 habitants — environ 3 000 d'entre eux se déclarent artistes à temps plein, c'est-à-dire que leur source principale de revenu provient de la vente de leur art —, le Nunavut est unique et diffère de la plupart des provinces en raison du nombre élevé d'artistes qui choisissent d'être artistes pour des raisons pécuniaires.

On a dit que le Nunavut avait le plus grand nombre d'artistes par habitant au monde. D'ailleurs, le secteur des arts venait juste après celui des mines dans de récentes données sur le PIB du Nunavut. Étant donné que les artistes font partie d'une industrie très importante et qu'il s'agit d'une source de revenus majeure au Nunavut, tout changement négatif dans le marché de l'art inuit aura des répercussions importantes.

L'un des facteurs, c'est le changement dans la demande en ce qui concerne la qualité, le style et le caractère unique de chaque pièce. Un autre facteur est le ralentissement de l'économie mondiale, ce qui décourage un grand nombre de nouveaux acheteurs d'entrer sur le marché étant donné que leur revenu disponible est moins élevé.

Nous pensons qu'il existe une solution qui contribuerait à résoudre ces problèmes; nous pourrions développer de nouveaux marchés à créneaux à l'étranger.

Nous constatons que le développement social et économique a des répercussions énormes sur la réduction de la pauvreté dans le territoire. D'une certaine manière, on pourrait considérer que l'industrie des arts du Nunavut est un métier qui se transmet par la famille et les amis, plutôt qu'une vocation. Non seulement cette industrie crée-t-elle des emplois, mais elle élève aussi le niveau de vie et devient une option fiable pour créer un revenu pour les personnes qui ne répondent pas aux critères établis dans le système gouvernemental récemment établi en raison d'un manque d'éducation, de formation, de compétences ou de motivation.

En ce qui concerne la création d'une croissance économique durable dans le secteur, des organismes tels la NACA et la Société de développement du Nunavut offrent des occasions de formation et d'éducation dans les domaines de la formation professionnelle et du développement artistique, tout en sensibilisant la population aux droits des artistes, en utilisant par exemple la Loi sur le droit d'auteur et la campagne sur les droits de revente des artistes en herbe. La croissance du secteur passe nécessairement par des initiatives de commercialisation et une visibilité accrue; on y arrive en assurant une présence aux réunions, aux conférences et aux festivals du secteur des arts à l'échelle communautaire, territoriale, nationale et internationale.

Ces initiatives de développement économique du secteur des arts ont généré quelques avantages dérivés, par exemple pour l'industrie du tourisme. En effet, étant donné qu'une grande partie de la culture inuite repose sur les arts et les traditions, c'est une expérience culturelle unique de voir la culture inuite préservée, dans une certaine mesure, sous la forme d'une oeuvre d'art.

L'expansion internationale est essentielle à la croissance du secteur des arts au Nunavut. En effet, l'art du Nunavut est exotique et la plupart des Canadiens le connaissent bien. La plupart des galeries d'art inuit sont situées au Canada. Étant donné que les temps et l'économie changent, il faut accroître la portée des méthodes de commercialisation pour atteindre notre potentiel. L'art du Nunavut se vend bien, mais selon une récente discussion entre la NACA et d'autres marchands d'art inuit, il semble stagner, et il est donc

nécessaire d'élaborer un plan de commercialisation à plus grande portée.

Le recours à la sous-traitance par le Canada dans d'autres régions artistiques du monde, par exemple l'Europe, représente une façon d'accroître les ventes de l'art du Nunavut et de revitaliser le secteur des arts au Canada.

Cela dit, la NACA, en collaboration avec la Société de développement du Nunavut, a organisé des voyages de commercialisation en France, en Suisse et aux États-Unis. L'objectif de ces voyages est de susciter l'intérêt envers l'art et la culture inuits à l'échelle internationale.

Par exemple, notre voyage en France a démontré que l'intérêt manifesté par les nouveaux acheteurs d'art inuit est beaucoup plus important que nous l'avions prévu. L'intérêt des Français — surtout des Parisiens — pour l'art inuit est bien connu et alimenté par l'attention que portait l'ancien président français Jacques Chirac à cette forme d'art. De plus, en 2006, le gouvernement du Nunavut a organisé des événements à Iqaluit et à Pangnirtung auxquels ont participé l'ambassadeur français et des dignitaires. À l'époque, la délégation de la France et celle du Nunavut se sont engagées à collaborer sur des événements culturels et d'autres initiatives du secteur touristique.

Dans le cadre de cette initiative, nous avons collaboré avec une galerie de Paris qui est aussi un négociant d'art inuit bien établi. La galerie existe depuis de nombreuses années et compte environ 1 200 clients français et européens sur sa liste d'envoi permanente. Avec un petit groupe du Nunavut, qui comptait un artiste qui démontrait son talent, nous avons organisé un événement qui célébrait l'art et la culture du Nunavut. Nous avons vendu beaucoup plus que nous l'avions prévu, et une galerie a acheté 30 500 \$ de marchandises du négociant pendant les deux jours qu'a duré l'événement. Pour vous mettre en contexte, la galerie avait acheté 32 000 \$ du négociant au cours des 365 jours précédant l'événement. La galerie a déclaré qu'elle avait réalisé des ventes très importantes après l'événement en raison de la publicité générée, et qu'elle souhaitait acheter plus d'oeuvres d'art pour encourager cet intérêt.

● (1110)

Nous nous efforçons de créer de nouvelles initiatives qui aideront le marché à continuer sur sa lancée. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'effectuer des investissements et de lancer des initiatives stratégiques à l'échelle internationale pour alimenter cet intérêt, ce qui permettra de préparer un avenir durable pour des milliers de résidents du Nunavut. Étant donné que l'industrie des arts au Nunavut contribue largement à la qualité de vie et représente une source de revenus pour un grand nombre de résidents, il s'ensuit qu'investir dans l'art inuit, c'est investir dans l'avenir du Nunavut.

En terminant, en tant que représentante des artistes du Nunavut, la position de la NACA à cet égard est d'encourager l'appui aux artistes, aux organismes voués à l'art et aux amateurs d'art pour améliorer la visibilité des arts produits au Nunavut à l'échelle internationale. La commercialisation à l'échelle internationale et l'exploration de nouveaux marchés représentent une façon de garantir la durabilité du secteur des arts dans l'économie du Nunavut. L'industrie des arts est non seulement une source de revenus pour un grand nombre de foyers du territoire, mais elle est aussi une partie très importante de la culture inuite et de l'histoire de ce peuple.

Nous aimerions vous remercier de votre temps et nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

•(1115)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre M. Arreak pendant 10 minutes.

M. James Arreak (président-directeur général, Services exécutifs, Nunavut Tunngavik Inc.): *Ulaakut.* Bonjour.

Je m'appelle James Taqaugaq Arreak. Je suis président-directeur général de Nunavut Tunngavik Inc., que j'appellerai NTI, et qui est l'organisme inuit qui met en oeuvre l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993, que j'appellerai l'ARTN. L'ARTN est un traité moderne protégé par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Merci de l'invitation à comparaître aujourd'hui. Je parlerai des Inuits, de la souveraineté dans l'Arctique et de l'ARTN.

Comme il a été soigneusement et judicieusement énoncé dans la déclaration sur la souveraineté faite en avril 2009 par des représentants inuits de partout dans la région circumpolaire, la souveraineté peut avoir plusieurs significations dans les domaines du droit et de la politique. Sans diminuer cette proposition, je parlerai aujourd'hui de la souveraineté canadienne dans l'Arctique, c'est-à-dire des droits souverains du Canada dans leur ensemble.

Permettez-moi tout d'abord de souligner que nous avons accueilli avec plaisir l'intérêt démontré par le premier ministre Stephen Harper à l'égard de la souveraineté dans l'Arctique ces dernières années. Ses voyages annuels dans l'Arctique ont été appréciés. Au cours de l'élaboration de toutes les politiques concernant l'Arctique à l'échelle nationale et internationale, il est important que tous les dirigeants politiques canadiens accordent suffisamment d'attention et d'importance au statut des Inuits en tant que peuple autochtone de l'Arctique canadien et qu'ils veillent au respect des droits et du bien-être des Inuits.

Malgré le colonialisme qui a entaché les interactions entre les Inuits et l'État canadien au cours de l'histoire, les Inuits sont fiers d'être Canadiens. Depuis des années, nous assurons la présence du drapeau canadien sur les eaux en litige dans le passage du Nord-Ouest. Pour que nous puissions continuer à le faire, il faut procéder à la mise en oeuvre complète et équitable de l'ARTN. En 2011, le ministre Lawrence Cannon a dévoilé l'énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique du gouvernement du Canada. Il a dit:

La souveraineté du Canada dans l'Arctique est bien établie et de longue date. Elle repose sur un titre historique, lui-même fondé en partie sur la présence d'Inuits et d'autres peuples autochtones, qui remonte à des temps immémoriaux.

L'ARTN avait été terminé 20 ans plus tôt, et voici un extrait de son préambule:

...EN RECONNAISSANCE de la contribution des Inuit à l'histoire, à l'identité et à la souveraineté du Canada dans l'Arctique...

De plus, dans le chapitre 15 de l'ARTN, on ajoute que

la souveraineté du Canada sur les eaux de l'archipel arctique est renforcée par l'utilisation, l'exploitation et l'occupation des Inuit.

Permettez-moi de vous donner quelques explications. Au début des années 1970, des chasseurs inuits ont dressé la carte des endroits où ils se rendaient et ce qu'ils y faisaient. Ces cartes ont été rassemblées et publiées par le gouvernement du Canada en 1976. C'est la carte que j'ai fait circuler.

Ce qu'il faut remarquer sur cette carte, c'est l'utilisation et l'occupation par les Inuits du détroit de Lancaster, du détroit de Barrows et de la partie est du détroit du Vicomte de Melville — le passage du Nord-Ouest. La contribution des Inuits à la souveraineté du Canada dans l'Arctique remonte à bien des années. Dans les

années 1950, environ sept ou huit familles du Nunavik ont été déménagées en extrême Arctique en partie pour renforcer la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Au début des années 1930, le gouvernement du Canada a invoqué la chasse inuite pour refuser à la Norvège un accès spécial aux îles Sverdrup, visitées 30 ans plus tôt par Otto Sverdrup; en effet, la Norvège a fait quelques revendications à la suite de ses explorations.

Lorsque le pétrolier américain SS Manhattan a emprunté le passage du Nord-Ouest à quelques reprises sans y être invité, en 1970, le Parlement a adopté la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. C'était une façon d'affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Le gouvernement du Canada a justifié en partie cette loi en invoquant le fait qu'elle devait protéger la chasse inuite.

•(1120)

En 1985, le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, a annoncé qu'on tracerait des lignes de base droites autour de l'archipel arctique; il s'agissait d'une décision juridique visant à déclarer toutes les eaux à l'intérieur de ces lignes comme étant des eaux intérieures du Canada.

M. Clark a dit:

La souveraineté du Canada dans l'Arctique est indivisible. Elle s'étend aussi bien à la terre qu'à la mer et à la glace. Cette souveraineté s'étend sans interruption aux côtes des îles arctiques tournées du côté de l'océan. Ces îles sont rattachées, et pas divisées, par l'eau qui se trouve entre elles. (...) Depuis des temps immémoriaux, les Inuits du Canada utilisent et occupent la glace comme ils utilisent et occupent la terre.

Même si 25 ans séparent leurs interventions, Lawrence Cannon et Joe Clark semblent avoir assisté à la même séance d'information, ce qui est assez intéressant. Ils se sont certainement inspirés de la carte que vous avez entre les mains.

Pendant le reste du temps qui m'est imparti, je vais parler de l'ARTN en lien avec l'affirmation de la souveraineté. Actuellement, le gouvernement du Canada n'utilise pas l'ARTN à son plein potentiel, car il n'a pas procédé à la mise en oeuvre complète et équitable de l'accord du Nunavut. Il se prive donc, du moins en ce moment, d'en profiter pleinement.

Permettez-moi de vous donner trois brefs exemples d'occasions ratées.

Tout d'abord, en février 2006, nous avons écrit au premier ministre en lui suggérant des façons d'utiliser l'ARTN pour appuyer la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Nous avons recommandé la création du Conseil du milieu marin du Nunavut, visé par le chapitre 15, et la mise en oeuvre de mesures de surveillance générale, mentionnées au chapitre 12. Nous nous sommes concentrés sur ces chapitres, car la souveraineté complète du Canada est remise en question seulement dans le passage du Nord-Ouest, et il est nécessaire de savoir ce qui se passe — c'est-à-dire de surveiller notre territoire — si nous voulons persuader d'autres États de reconnaître notre souveraineté complète.

Nous avons présumé que le gouvernement collaborerait avec les Inuits au sujet de ces enjeux urgents. Cela n'a pas été le cas. C'est seulement après notre passage devant les tribunaux, en 2006, qu'on a commencé à mettre en oeuvre les mesures de surveillance générale prévues par l'ARTN.

Deuxièmement, à l'été 2007, le premier ministre a dit : « Quand il s'agit de défendre notre souveraineté dans l'Arctique, le Canada a un choix : soit l'exercer, soit la perdre. » Peu importe son attrait sur le plan politique, cette déclaration ne reflète pas et ne respecte pas l'histoire ou la démographie de l'Arctique ou les lois canadiennes et internationales pertinentes. Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement du Canada invoque l'utilisation et l'occupation de l'Arctique par les Inuits depuis le début des années 1930 pour défendre le titre historique du Canada sur l'Arctique et pour infirmer les revendications des autres États.

Troisièmement, en 2006, NTI a intenté une poursuite en justice pour forcer le gouvernement du Canada à remplir ses obligations en vertu de l'ARTN. Dans le cadre de cette poursuite qui est toujours en cours, en juin 2012, le juge Earl Johnson, de la Cour de justice du Nunavut, a rendu un jugement sommaire sur le refus du gouvernement de mettre en oeuvre les mesures de surveillance générale. Il a qualifié d'indifférente l'attitude du gouvernement du Canada envers la mise en oeuvre de ces mesures.

Nous demandons au comité de transmettre trois recommandations au gouvernement du Canada.

Tout d'abord, les membres du comité devraient recommander au gouvernement du Canada de collaborer avec NTI à la mise en oeuvre complète et équitable de l'ARTN, non seulement en raison d'une question de droit privé et public et de la responsabilité de respecter l'honneur de la Couronne, mais aussi dans le cadre de sa stratégie politique et juridique pour affirmer et faire respecter la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

• (1125)

Il faut que NTI et le gouvernement du Canada négocient la mise en oeuvre de l'ARTN pour les 10 prochaines années. Ces négociations fournissent un financement adéquat aux institutions gouvernementales mises sur pied par l'entremise de l'ARTN pour gérer les ressources naturelles côtières et extracôtières.

Le gouvernement du Canada a été obligé de nommer un négociateur fédéral en juillet 2012 pour entreprendre des négociations d'une durée d'un an sur le renouvellement d'un nouveau cycle de financement de 10 ans commençant en juillet 2013. Malgré les demandes répétées de NTI, le gouvernement fédéral ne l'a pas fait, et ne remplit donc pas cette obligation.

Deuxièmement, nous avons recommandé la mise en oeuvre complète et efficace du Conseil du milieu marin du Nunavut.

Enfin, nous recommandons la numérisation complète des cartes du projet de 1976 sur l'utilisation et l'occupation des terres par les Inuits, c'est-à-dire celles que vous avez entre les mains. En ce moment, elles accumulent la poussière et moisissent aux Archives nationales, mais lorsqu'elles seront numérisées, les renseignements qu'elles contiennent pourront être communiqués aux pays qui ne sont toujours pas convaincus de la souveraineté complète du Canada sur le passage du Nord-Ouest.

Qujannamiik. Merci de votre attention.

Le président : Merci beaucoup.

Nous avons un témoin de la Chambre de commerce du Yukon. Nous avons eu quelques problèmes de synchronisation en raison de nos différents fuseaux horaires. Nous allons passer aux questions, et lorsque notre témoin sera là, nous lui donnerons la parole.

Je vais vous donner la parole en premier, monsieur Bevington. Vous avez sept minutes.

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD) : Merci, monsieur le président.

Bienvenue aux témoins. Je vous suis reconnaissant de vos commentaires sur les questions soulevées par l'ARTN. Toutefois, j'essaie de me représenter cela dans le contexte du Conseil de l'Arctique et des relations internationales.

À mon avis, la question de la souveraineté dans l'Arctique est extrêmement importante. Je m'intéresse surtout à la façon dont cela se passe sur la scène internationale. Selon ce que vous proposez, par exemple le Conseil du milieu marin du Nunavut, nous savons qu'en ce qui concerne les écosystèmes, nous devons établir des relations avec d'autres pays et signer des accords internationaux.

Pourriez-vous expliquer comment le Conseil du milieu marin du Nunavut ferait la promotion, à l'échelle internationale, non seulement de la souveraineté du Canada, mais aussi du soin et de la protection des ressources?

M. Terry Fenge (consultant, Services exécutifs, Nunavut Tunngavik Inc.) : Les dispositions maritimes de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut font référence au Conseil du milieu marin du Nunavut. Il fournit l'occasion de rassembler les institutions gouvernementales qui ont été établies en vertu de cet accord, et au gouvernement du Canada et à celui du territoire, s'ils le souhaitent, de former un partenariat et de s'engager auprès du Conseil du milieu marin du Nunavut. L'accord permet aussi au conseil de s'occuper des enjeux maritimes liés non seulement à la souveraineté, mais à toutes sortes d'autres questions. Il s'agirait d'une institution du Nord avec un format maritime que le gouvernement du Canada pourrait utiliser pour exprimer l'engagement et la participation des résidents du Nord dans la gestion de l'environnement marin du Nord. À cet égard, il pourrait être très utile.

Il ne sera pas utile à moins qu'il adopte un ordre du jour considérable. Cet ordre du jour reste à rédiger, car le conseil n'a pas été créé, car le gouvernement du Canada ne se sent pas en mesure, depuis plusieurs années, de financer sa création.

M. Dennis Bevington : Sans financement, le travail ne se fait pas? Nous n'avons donc pas la capacité d'exercer une gouvernance sur nos régions maritimes d'une façon qui nous donnerait une certaine certitude quant à ces régions, même si cela ne correspondait pas à l'accord. Y a-t-il seulement un vide à cet égard actuellement?

• (1130)

M. Terry Fenge : Non, ce n'est pas ce que je dis. Nous avons un large éventail d'institutions fédérales qui ont des mandats liés à l'environnement marin — du moins en partie.

Ce que nous suggérons, c'est que par l'entremise de la création du Conseil du milieu marin du Nunavut, on pourrait établir un partenariat très efficace entre les institutions du gouvernement du Canada et celles qui ont été créées en vertu de l'accord sur les revendications territoriales.

Il est important de comprendre que les organismes fédéraux sont représentés dans ces institutions gouvernementales que j'ai mentionnées et qui seraient créées dans le cadre du Conseil du milieu marin du Nunavut. Permettez-moi de faire valoir qu'il s'agirait pratiquement de la seule occasion de rassembler les intérêts du gouvernement fédéral, du Nunavut et des Inuits dans une institution qui pourrait représenter efficacement les préoccupations du Canada et s'occuper des inquiétudes du pays à l'égard de l'environnement marin.

M. Dennis Bevington: Permettez-moi de dévier un peu du sujet. L'une des questions dont nous sommes saisis, au Conseil de l'Arctique, concerne le financement des participants permanents. Je crois que le rapport qui sera sûrement produit à la suite de cette étude contiendra une recommandation à ce sujet — c'est-à-dire sur la façon d'améliorer le rôle des participants permanents au Conseil de l'Arctique.

Avez-vous des suggestions? À votre avis, le conseil de l'Arctique devrait-il être l'organisme de financement et les pays devraient-ils fournir les fonds au Conseil de l'Arctique? Serait-ce une bonne façon de coordonner les choses?

Ce sont des questions très importantes sur lesquelles nous avons besoin de votre avis.

M. Terry Fenge: Je vais essayer d'y répondre.

Sachez cependant que NTI ne possède pas de mandat international. Les Inuits l'ont confié à la Conférence circumpolaire inuite, la CCI. Je pense que le président de la CCI Canada vous a parlé au téléphone, dans une séance antérieure.

Mais, comme certains membres du comité le savent, j'ai beaucoup travaillé à l'échelon circumpolaire et international. Je vais donc essayer de répondre brièvement à la question.

Depuis la fondation du Conseil de l'Arctique, en 1996, la question du financement des participants permanents n'a jamais cessé de se poser. Sur ce point, le gouvernement du Canada a été d'une plus grande aide que la plupart des autres États. Ça mérite d'être noté. Le financement est venu du ministère des Affaires étrangères. Actuellement, il s'élève à 125 000 \$ par année, pour les trois participants permanents canadiens. Une goutte dans l'océan, alors qu'on veut qu'ils soient efficaces.

Un groupe de fondations canadiennes et américaines a récemment financé un consultant, M. Bernard Funston, qui se trouve aussi à présider la Commission canadienne des affaires polaires, pour qu'il rédige un rapport et propose des solutions pour mieux financer, non seulement les participants permanents canadiens, mais aussi tous les participants permanents, et leur donner plus de pouvoir. J'espère que le comité examinera le rapport et avalisera les principes qu'il renferme.

Je pense que le gouvernement du Canada doit encore décider s'il augmentera son appui aux participants permanents. Il est sûr que NTI sera d'accord.

Le président: Merci beaucoup. C'est tout le temps que nous avons.

Nous passons à M. Dechert, qui dispose de sept minutes.

M. Bob Dechert (Mississauga—Erindale, PCC): Merci beaucoup.

Merci, messieurs, d'être ici et de nous informer.

J'aimerais commencer par NTI et M. Arreak.

Monsieur Arreak, vous nous avez brossé un historique du peuple inuit, en exposant son apport à l'histoire de notre pays et son appui à ses revendications territoriales dans l'Arctique.

Pouvez-vous me dire à quel point il est important, d'après vous, par exemple, que Mme la ministre Aglukkaq soit la présidente canadienne du Conseil de l'Arctique, vu ses antécédents régionaux.

M. James Arreak: Pour autant que la souveraineté est concernée, je peux m'exprimer comme un membre de la famille, parce que je sais que les Inuits sont des Canadiens de coeur. Même certains de nos dirigeants ont dit que nous étions les « premiers Canadiens », ou

quelque chose d'approchant, preuve que vous n'avez pas besoin de les convaincre pour qu'ils se disent Canadiens, parce que malgré nos différends avec le Canada, nous nous considérons vraiment comme Canadiens. Nous en sommes fiers. Vous pouvez en être sûr.

Je pense que la présidence de Mme Aglukkaq est un atout pour la nation. Elle se considère comme première Canadienne et Canadienne d'abord. Comment ce choix pourrait-il être mauvais? Je pense que c'est un atout, un atout de premier ordre pour la CCI et la nation.

● (1135)

M. Bob Dechert: Est-ce que le ministre a consulté votre organisation par le passé?

M. James Arreak: De temps à autre, nous avons eu des contacts avec le Ministre Aglukkaq. Elle visite souvent le Nord. Parmi nos divers sujets de discussion permanente, l'un était la CCI.

M. Bob Dechert: Merci.

J'aimerais poser une question au conseil des artistes et des artisans du Nunavut.

Mais, tout d'abord, merci beaucoup pour votre exposé sur l'importance de la communauté artistique dans l'Arctique. Je suis personnellement féru d'art inuit. À Toronto, une galerie située au Queen's Quay Terminal en vend. J'y suis souvent allé. J'espère que tous ceux qui n'ont pas eu l'occasion de visiter Toronto y iront. On peut y contempler les oeuvres les plus incroyables, qu'on ne voit nulle part ailleurs dans le monde.

Vous avez parlé des marchés internationaux pour l'art inuit et certaines des mesures que vous prenez pour aider au marché de l'art à l'extérieur du Canada. D'après vous, comment l'augmentation du tourisme touchera-t-il les artistes de la région? Nous voyageons tous et nous aimons tous ramener à la maison un peu d'art et de culture des endroits visités. L'augmentation éventuelle du tourisme dans la région devrait faire prendre goût à cet art nouveau dans le monde. Qu'en pensez-vous? Quelles mesures faut-il prévoir pour favoriser le tourisme et les ventes d'art inuit.

M. Justin Ford: La croissance de plus en plus vigoureuse du tourisme dans le Nunavut offre sans doute de nombreuses possibilités au commerce de l'art inuit, particulièrement à Iqaluit, à Rankin Inlet et à Cambridge Bay, les pôles d'activité du Nunavut. Il s'en vend beaucoup dans les halls d'hôtel et dans les restaurants. Actuellement, les artistes ne peuvent pas compter sur une infrastructure importante pour vendre leurs oeuvres dans des endroits accueillants et tranquilles. Il existe de petites boutiques, mais rien pour les artistes eux-mêmes. Par exemple, il importe vraiment de disposer d'ateliers sûrs. Les sculpteurs travaillent à l'extérieur, dans des conditions inclementes, à moins 40, et ils n'utilisent pas l'équipement le plus sûr. C'est difficile.

Nous cherchons à obtenir du financement par l'entremise de CanNor pour des studios. Nous avons fait dresser des plans. Nous sommes aux étapes préliminaires de l'obtention des fonds, de leur utilisation et de la construction de ces locaux. L'enjeu est énorme. La mise en place de cette infrastructure permet de multiplier les possibilités. Les touristes pourront fréquenter des endroits pour acheter les oeuvres d'art plutôt que de s'en remettre au hasard pour tomber sur une belle pièce dans un hall d'hôtel ou ailleurs. L'impact sera vraiment énorme.

• (1140)

M. Bob Dechert: Excellent.

Vous avez dit que le pourcentage d'artistes dans la population totale est l'un des plus élevés dans le monde.

Pouvez-vous nous donner une idée générale du nombre de personnes qu'emploie l'industrie?

M. Justin Ford: Au Nunavut?

M. Bob Dechert: Oui.

M. Justin Ford: Il paraît qu'ils sont plus de 3 000. Nous en comptons environ 700 comme membres inscrits. Nous les considérons comme artistes exerçant à plein temps, et ils vivent principalement de leur art.

Le président: Poursuivez.

Terminez.

M. Bob Dechert: Il me dit de m'arrêter. Vous pouvez poursuivre.

M. Justin Ford: On dit qu'il y en a plus de 3 000. On dit que presque tout le monde est artiste dans une certaine mesure.

M. Bob Dechert: On parlerait donc d'environ 10 p. 100 de la population?

M. Justin Ford: Oui, c'est probablement plus de 10 p. 100.

M. Bob Dechert: C'est incroyable.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Mme Talarico, de la Chambre de commerce du Yukon. Il y aurait eu un malentendu sur l'heure de votre comparution. Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous consacrer ce temps.

Nous écouterons votre déclaration préliminaire, puis nous poursuivrons notre série de questions. Qu'en pensez-vous?

Mme Darielle Talarico (présidente, Chambre de commerce du Yukon): Ça me va. Merci. Désolée pour le retard.

Je m'appelle Danielle Talarico. Je vis ici, à Whitehorse. Je suis présidente de la Chambre de commerce du Yukon et membre de la Commission canadienne des affaires polaires. Bien sûr, comme la plupart des habitants du Nord, je fais partie aussi d'une foule d'autres comités.

Sur la question que vous examinez aujourd'hui, j'ai une série de courtes remarques que vous risquez d'avoir déjà entendues. Mais pas toutes. Ici, au Yukon, la dimension internationale se greffe, bien sûr, au domaine de l'énergie et aux questions connexes. Dans le Nord, nous possédons un réseau isolé de distribution de l'électricité. Nous essayons, malgré les difficultés, de fournir à l'industrie du Yukon un apport suffisant en énergie propre et abordable. Cela nous amène à discuter pas mal avec nos voisins Alaskiens, qui ont accès aux ressources hydroélectriques et à d'autres sources d'énergie. L'union des réseaux permettrait le partage de certaines de nos ressources. L'été, le Yukon possède un surplus d'hydroélectricité, au moment où

l'Alaska en a besoin pour les bateaux de croisière qui s'y arrêtent. On examine les possibilités de synergies croisées, dans le domaine de l'électricité.

Je suis aussi partisane, mais ce n'est pas de la politique étrangère, d'une ligne de transport nord-sud entre le Yukon et l'Alberta ou la Colombie-Britannique. C'est un projet dont l'examen, je pense, serait de bon augure pour le Canada. Les Territoires du Nord-Ouest l'envisagent aussi. C'est l'électricité, mais il y a aussi la question de l'énergie en général.

Comme tout le monde au Canada, nous devons répondre aux divers besoins en matière d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz et d'évaluations environnementales et aux besoins socioéconomiques. Je pense que le meilleur moyen consiste à partager sur ces questions un plus grand nombre de pratiques exemplaires, entre les pays circumpolaires, et à examiner une manière de partager entre eux la technologie, mais, aussi, à réfléchir au transport et au partage des marchés de tout le Nord circumpolaire.

Je suis établie au Yukon depuis 1984. Ma participation aux travaux de la Commission canadienne des affaires polaires m'a remise en contact avec les différents points de vue qui existent partout au Canada sur les questions du Nord. Quand je parle de pratiques exemplaires, je parle aussi de donner aux habitants du Nord la capacité de pouvoir prendre l'initiative dans la résolution de ces questions. Je constate que les gens du Sud ont quelque peu tendance à prendre l'initiative de ces processus, particulièrement au Yukon, où nous avons pu y réfléchir davantage, en raison du transfert des pouvoirs réalisé il y a un certain nombre d'années. Nous voulons avoir les coudées franches et aider au reste du Canada à comprendre notre situation, celle du Yukon et de tout le Nord, et à partager ce pouvoir avec les autres territoires comme nous. C'est ce que nous avons fait à la Chambre de commerce du Yukon. C'est arrivé dans le passé, mais nous essayons de nouveau d'en rediscuter entre les trois chambres des territoires, pour cerner nos intérêts communs et chercher des solutions. Je sais que la Chambre de commerce du Canada s'est intéressée à ce problème aussi et nous a accordé son aide sur certains des enjeux énergétiques.

Il est aussi intéressant de signaler la richesse de nos ressources pétrolières et gazières classiques dans le delta bordant la mer de Beaufort, qui échappe aux intérêts canadiens, parce que ça aussi, c'est bloqué. Ici, beaucoup de questions de ressources sont bloquées. Malgré les problèmes dus à la fracturation hydraulique et aux zones de gaz de schiste, je pense que nous ne pouvons pas oublier les ressources de la mer de Beaufort.

Pour transporter ces ressources, des voies traversent les Territoires du Nord-Ouest ou le Yukon. Un autre aspect important du problème est le partenariat avec les Premières Nations dans la mise en valeur de toutes les ressources de l'Arctique occidental et du Yukon et dans la réponse à apporter, dans ce contexte, aux besoins en matière de distribution ou de transport. Je parle d'un véritable partenariat, pas seulement de la jouissance d'avantages prévus par des ententes à cette fin. Nous cherchons à nouer de véritables rapports d'affaires, que notre chambre s'est efforcée de développer et de promouvoir.

•(1145)

Bien sûr, en matière de transport, nous avons des besoins communs à tout le Nord circumpolaire également. Au Yukon, en particulier, nous avons beaucoup de routes. Nous avons donc beaucoup de problèmes à cause du pergélisol. Au Collège du Yukon, nous cherchons des solutions innovantes à certains de ces problèmes, mais, encore une fois, ce serait génial de le faire en commun avec toutes les régions circumpolaires.

Voilà les sujets dont j'ai pensé devoir parler. Y a-t-il des questions?

Le président: Ce serait formidable. Voici ce que nous allons faire. Nous allons reprendre là où nous étions. Nous avons commencé une série de questions que nous allons continuer avec les libéraux et M. Eyking. La période de questions se poursuivra. On les posera à tous les témoins.

Merci pour votre exposé.

Monsieur Eyking, vous disposez de sept minutes.

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de s'être déplacés.

Je n'aurai peut-être droit qu'à un essai et je tiens à questionner chaque groupe. Si vous pouvez être très brefs, j'obtiendrai peut-être une réponse à mes trois questions.

La première s'adresse à Justin et à Chris. Les oeuvres produites dans le Nord sont indéniablement magnifiques, et on se les arrache.

Ma question porte sur les matériaux de votre art. Je crois qu'ils proviennent des végétaux et des animaux de l'Arctique. Le changement climatique va-t-il modifier vos sources d'approvisionnement? Dans quelle mesure les règles et les règlements édictés dans le Sud régissent-ils l'intensité de la récolte autorisée, que ce soit d'ours blancs ou de morse? Je n'ai pas une idée exacte de la nature des matériaux que vous utilisez, mais présentent-ils des difficultés pour vous et êtes-vous en bons termes avec le ministère des Pêches et des Océans et d'autres organismes de réglementation sur le choix des méthodes que vous utiliserez pour obtenir les matériaux nécessaires à vos oeuvres d'art.

M. Justin Ford: J'ignore si l'industrie de l'art en souffrira à ce point. Comme vous avez dit, beaucoup de matériaux proviennent de carrières pour la sculpture de la pierre et de ce genre de matériaux. Quant à la peau de phoque, par exemple, on s'en sert beaucoup dans la confection de vêtements et dans les arts et l'artisanat, mais j'ignore si l'impact sera considérable.

L'hon. Mark Eyking: D'accord. La plupart des matériaux sont abondants. Ce n'est donc pas vraiment un problème.

M. Justin Ford: La plupart, c'est vrai.

M. Chris West: Je pense qu'il ne faut pas oublier l'interdiction de la peau de phoque à l'étranger. Ce serait certainement un facteur.

En ce qui concerne les végétaux et les animaux, comme nous semblons devenir plus écologiques dans le Nord, nous trouverons probablement plus d'utilisations aux végétaux qui s'établiront dans notre région. Pour les animaux, comme Justin l'a dit, les Inuits ont pratiqué traditionnellement la chasse du phoque. Ils ne gaspillent rien de ce qu'ils capturent. Ce que nous ne consomons pas sert aux arts et à l'artisanat. Je pense que c'est important.

Je pense qu'il importe aussi de faire ressortir les arts et l'utilisation des ressources. Dans le territoire, la pierre abonde. Elle est facile à obtenir. Je pense qu'il importe de comprendre la relation des arts

avec la culture. La culture repose sur la production artistique, grâce à la transformation de la pierre et à la tapisserie. Ça mérite d'être noté.

•(1150)

L'hon. Mark Eyking: Merci.

James, vous avez beaucoup parlé de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Êtes-vous partie prenante de cet accord? Je suppose que oui.

M. James Arreak: Oui, absolument.

L'hon. Mark Eyking: Vous avez dit que le gouvernement ne tirait pas tout le parti possible de l'accord. Est-ce parce que votre groupe pourrait l'aider davantage sur la question de votre souveraineté? Et de quoi s'agit-il? Est-ce que vous cherchez à obtenir plus de droits comme ceux des provinces? Je sais que vous avez fait allusion au passage du Nord-Ouest et à d'autres choses comme ça, mais que voulez-vous dire vraiment quand vous dites que le gouvernement ne tire pas tout le parti qu'il pourrait de votre groupe?

M. James Arreak: Je peux commencer et, peut-être, ...

L'hon. Mark Eyking: Faites qu'il reste du temps pour une question pour Whitehorse.

M. James Arreak: D'accord.

En signant l'accord, nous avons renoncé à nos droits fonciers contre la promesse, faite par le gouvernement...

L'hon. Mark Eyking: Il y a longtemps?

M. James Arreak: ... en 1993.

Parmi les quelques exemples que je pourrais citer, il y aurait l'emploi et le chômage actuel, lequel se traduit par l'exclusion des Inuits ou leur improductivité. Pour nous, c'est un bri de la promesse faite par le gouvernement dans l'accord. Bref, nous ne formons pas un élément utile du processus ou des efforts pour la souveraineté dans l'Arctique.

L'hon. Mark Eyking: Merci beaucoup.

Je m'adresse maintenant à Whitehorse.

Vous êtes peut-être au courant de ce qui arrive dans l'est du Canada. Un gros projet est en réalisation dans le cours inférieur du fleuve Churchill, le projet de Muskrat Falls. Dans une certaine mesure, il offre de belles possibilités à notre réseau d'électricité. L'électricité du Labrador ira en Nouvelle-Écosse en passant par Terre-Neuve.

Souvent on parle des réseaux du sud du Canada. Pourriez-vous en dire un peu plus sur le réseau dont vous parlez? Est-ce qu'il part de l'Alaska vers le Yukon? De quoi, exactement, s'agit-il?

Mme Danielle Talarico: Est-ce que c'est à moi que vous parlez?

Je reçois la traduction dans l'autre langue; je ne comprends rien; je suis désolée.

L'hon. Mark Eyking: Monsieur le président, nous sommes connectés.

Dites-en un peu plus sur le réseau dont vous avez parlé. Jusqu'où se rend-il et qu'entrevoyez-vous pour son avenir?

Mme Darielle Talarico: Actuellement, la ligne de transport relie Whitehorse et Dawson City et quelques autres localités du Yukon. À l'intérieur du Yukon, le réseau est désormais intégré, depuis trois ans seulement. Il manque une liaison avec un réseau extérieur au Yukon.

Notre système est donc très vulnérable. Si un nouveau client industriel ou commercial ou même une nouvelle subdivision se branchait au réseau, nous aurions une pénurie annoncée d'électricité, tandis que si nous étions reliés à Skagway, en Alaska, à deux heures de route d'ici, nous pourrions être reliés au réseau alaskien. Ou, encore, si nous pouvions nous relier à la région de Prince George, nous pourrions établir une connexion là-bas, parce que l'électricité s'en vient par-là et nous pourrions envoyer la nôtre vers le Sud.

L'hon. Mark Eyking: Le gouvernement fédéral pourrait investir ou, comme nous l'avons fait dans l'est du Canada, garantir un prêt pour aider à l'établissement de ce réseau, ce qui exige beaucoup d'argent.

Mme Darielle Talarico: Oui. On entend toujours parler du chiffre de 2 milliards de dollars. Le problème, c'est que nous ne possédons même pas d'étude de faisabilité, sur les coûts réels, et nous devons nous débattre pour en obtenir une.

Dans le nord de la Colombie-Britannique, différents groupes, des consortiums d'entreprises et des Premières Nations, ont examiné ce projet parce que, bien sûr, le nord de la Colombie-Britannique a besoin d'électricité, lui aussi, pour le développement de son industrie minière.

L'hon. Mark Eyking: Merci.

• (1155)

Le président: Nous allons entreprendre notre deuxième série d'interventions, dans laquelle chaque intervenant a droit à cinq minutes.

Madame Grewal, vous disposez de cinq minutes.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins.

Ma question s'adresse à Mme Talarico, à Whitehorse.

Madame Talarico, alors qu'approche l'installation du Canada à la présidence du conseil, nous devons envisager beaucoup de questions concernant l'avenir de l'Arctique, comme les demandes présentées par la Chine et l'Union européenne pour obtenir l'état d'observateur permanent.

À votre avis, quelle priorité importante le Canada pourrait-il choisir, par exemple, en sa qualité de dirigeant de ce conseil, pour le développement du Nord?

Mme Darielle Talarico: C'est une question difficile, très complexe.

Permettez-moi de préciser que je suis nommée à la Commission canadienne des affaires polaires, un organisme nommé par le gouvernement fédéral et distinct, bien sûr, du Conseil de l'Arctique. Notre mandat — et je pense que notre président vous en a informé — consiste à examiner les priorités de la recherche pour les deux pôles, du point de vue canadien.

Compte tenu de cela, je pense qu'il est indispensable que le Conseil de l'Arctique intensifie le dialogue entre les pays circumpolaires et, bien sûr, les autres pays qui sont intéressés par ce qui se passe dans l'Arctique. Il importe aussi de trouver une façon d'inclure d'autres pays encore dans des partenariats. Ça permettra de nouer de meilleurs rapports, essentiellement utiles à nos liens économiques avec le reste de la planète.

Mais il n'y a pas que l'économie; il y a aussi l'environnement. C'est un environnement mondial, désormais, parce que, dans le Nord, nous commençons à ressentir les répercussions du changement climatique et des changements dans la répartition des glaces, particulièrement dans la mer de Beaufort.

La priorité, donc, devrait être la coopération, une coopération constante.

Mme Nina Grewal: Chacun de nos témoins d'aujourd'hui donne un aperçu particulier de sa communauté et de sa spécialité dans le Nord. La prochaine question s'adresse donc à tous ceux qui voudront répondre.

Pendant le mandat du président canadien, il faudra insister sur le développement économique des populations du Nord et l'augmentation prévue de l'activité commerciale dans le Nord. D'après vous, comment les communautés du Nord se développent-elles actuellement et comment peuvent-elles profiter de l'intérêt national et international accru pour leur région?

M. James Arreak: Merci de votre question.

L'un des phénomènes importants et nouveaux à survenir dans le Nord est la mise en valeur du potentiel minier de cette région. Il est enthousiasmant. La transition socioéconomique qui doit avoir lieu maintenant, dans notre peuple, doit contribuer à combler une lacune importante. Nous devons maintenant nous adresser au gouvernement, pour qu'il nous aide à nous préparer sérieusement et convenablement à profiter des possibilités offertes par la mise en valeur des minéraux.

Mme Nina Grewal: Estimez-vous qu'il existe un appui national pour le développement durable et un respect fort pour les peuples du Nord canadien et le Nord canadien lui-même? Comment peut-on les manifester davantage?

• (1200)

M. Chris West: Je pense, en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles du Nord, qu'il importera, pour les gens qui veulent faire affaire dans le Nord, de comprendre la culture de ses habitants et d'apprécier ce territoire, par l'entremise des bénéficiaires et de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Je pense qu'il importe que les gens comprennent comment tout cela fonctionne avant de songer à creuser et à bouleverser le sol, pour ensuite s'en aller.

Grâce au Conseil de l'Arctique, je pense que nous sommes l'objet d'une plus grande curiosité de la part des autres pays du Nord. J'espère que lorsque le Conseil de l'Arctique envisagera d'admettre de nouveaux observateurs, il se rappellera qu'ils doivent être bien disposés à l'égard du Canada.

Le président: Merci beaucoup. La parole est à Mme Laverdière, pendant cinq minutes.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Merci à vous tous pour vos exposés très intéressants.

Voici une petite question. Vos propos sur l'art et sa bonne influence sur l'économie ont piqué mon intérêt. L'art convient très bien aux individus inclassables. Je pense qu'il est aussi une bonne chose pour le Canada, parce que l'exportation des oeuvres d'art, les séjours d'artistes à l'étranger permettent d'y présenter le Canada sous un jour tellement favorable. Parmi les quelques atouts que possède le Canada, je pense que c'est peut-être le plus avantageux.

De plus en plus nous entendons dire que, en raison des compressions faites au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de la défaveur de ce que nous appelons la diplomatie interpersonnelle, il est de plus en plus difficile d'obtenir de l'argent du ministère et d'être financé par lui pour aller présenter et exposer ses oeuvres à l'étranger.

Pourriez-vous rapidement dire ce que vous en pensez, si c'est possible?

M. Justin Ford: Notre organisme ne reçoit environ que 30 000 \$ par année pour faire le marketing de l'art à l'étranger. Il y a des programmes et des demandes pour faire connaître les oeuvres, mais elles doivent être approuvées et manquent encore de visibilité. Nous devons accroître l'offre pour présenter nos oeuvres d'art partout dans le monde.

Étant donné que le MAECI n'offre plus son soutien, quelques expositions du Nunavut ne peuvent plus être présentées ailleurs dans le monde, parce que les fonds sont inexistantes. Où qu'elles soient présentées, ces expositions sont exotiques. Nous ne le comprenons peut-être pas ici, surtout au Nunavut, mais c'est une forme d'art exotique que les gens aiment contempler. C'est clair qu'il y a un besoin.

Mme Hélène Laverdière: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Bevington.

M. Dennis Bevington: Merci, monsieur le président.

C'est la dernière séance que nous consacrons à cette étude avant la présentation du rapport. Ce qu'il faut savoir selon moi, c'est ce que nous devons accomplir à l'échelle internationale et au Conseil de l'Arctique.

Les changements dans l'Arctique et son ouverture rapide sont-ils une raison suffisante pour nous concentrer sur les questions liées à la pêche, au transport de marchandises, à l'environnement et à l'établissement d'accords internationaux afin d'exercer un contrôle sur les activités qui s'y déroulent? Devons-nous plutôt mettre l'accent sur le développement économique, avant d'élaborer des accords internationaux pour garantir que les règles sont équitables partout dans l'Arctique? Quelle est la position du NTI là-dessus?

• (1205)

M. Terry Fenge: Vous posez de grandes questions. Permettez-moi de vous faire au moins deux suggestions concrètes dont votre personnel pourra faire mention dans les prochains rapports.

L'an dernier, j'ai fait partie d'une délégation à Singapour avec un certain nombre de participants permanents. Au souper, nous avons demandé au ministre des Affaires étrangères de Singapour pourquoi il voulait obtenir le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique. Après sa longue réponse alambiquée, nous lui avons fait remarquer que son pays était un grand exportateur, qu'il devait réparer ses navires, etc.. Nous lui avons indiqué que nous étions très préoccupés quant à l'avenir du transport dans l'Arctique et que ce n'est pas sans raison que nous soutenions la souveraineté complète du Canada en ce qui a trait au passage du Nord-Ouest.

Nous ne voulons pas que des navires en mauvais état et rouillés passent par là. Nous voulons la mise en oeuvre complète, affirmée et rigoureuse d'une réglementation canadienne, pas l'application d'une réglementation internationale qui manque de mordant.

Nous avons précisé au ministre que ce n'est pas pour rien que nous soutenons la souveraineté canadienne. Le Singapour constitue un important État du pavillon à l'Organisation maritime internationale de Londres. Les États du pavillon n'accepteront pas le code polaire obligatoire proposé et ses normes environnementales sévères. Nous lui avons demandé s'il pouvait nous aider.

C'est un exemple de peuples autochtones qui s'occupent des affaires étrangères.

Monsieur le président, nous pensons qu'il serait très utile que vos rapports recommandent instamment au Canada d'adopter la ligne dure avec les autres États de l'Arctique et dans les négociations avec l'OMI à Londres, en Angleterre.

Puis-je vous soumettre brièvement une seconde recommandation?

Le président: Soyez très bref.

M. Terry Fenge: Les changements climatiques sont une question très importante. Je ne veux pas m'attarder là-dessus, mais le Canada avait une occasion en or durant sa présidence de deux ans de réaliser de grands progrès quant aux agents de forçage climatique à courte durée de vie.

Des témoins précédents en ont parlé. Toutefois, les ministres du Conseil de l'Arctique vont envisager en mai de négocier un accord contraignant pour réduire les émissions de carbone noir. Puisque la question demeure entière, ce serait très utile que vous présentiez des recommandations à cet égard.

Ces deux recommandations faciliteraient la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut pour le gouvernement du Canada et nous.

Merci.

Le président: Merci.

En terminant, Mme Brown et M. Van Kesteren, pour cinq minutes.

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais tout d'abord poser une question très intéressée, messieurs West et Ford, puisque je suis musicien. Vous avez parlé des arts visuels, sans mentionner les arts sonores. Accordez-vous une place à la musique, concernant la créativité dans le Nord?

En matière d'économie, je crois au libre marché. S'il y a une demande pour l'art produit dans le Nord, pourquoi est-ce que personne n'en tire profit? En passant, je suis propriétaire et acheteur d'oeuvres d'art.

Darielle, y a-t-il des gens dans les chambres de commerce qui cherchent à ajouter l'art à leurs activités commerciales et qui y voient une occasion de faire de l'argent?

Je vais d'abord poser mes questions.

Monsieur Arreak, vous avez fait des recommandations sur la numérisation des cartes. Si je ne me trompe pas, vous nous avez remis une carte produite en 1976. Pourquoi est-il si important de numériser ces cartes? J'ai lu un article dans le *Globe and Mail* de samedi sur la cartographie de l'Arctique dans lequel figure une photo d'un homme qui porte un gros équipement au-dessus de la tête et qui suit un certain tracé. Procède-t-on au levé de l'Arctique à l'aide d'une nouvelle méthode numérique? Pourquoi faut-il numériser ces cartes en particulier?

Désolé, je vais en rester là. J'espère que vous aurez le temps de répondre.

M. Chris West: Merci de votre question.

Mme Darielle Talarico: Voulez-vous que je réponde à la question sur les arts en premier?

Le président: Oui, parlez tout d'abord des arts. Nous allons commencer par Mme Talarico, puis nous reviendrons à M. West.

Allez-y, madame Talarico.

• (1210)

Mme Darielle Talarico: Le Nord est un lieu très divers, et le Nunavut est très différent du Yukon. Oui, il y a un développement important et beaucoup d'occasions d'affaires liées aux arts et à la culture au Yukon, mais notre gouvernement a dû réaliser des investissements majeurs. Le gouvernement du Yukon a investi massivement dans toutes les formes d'art, la musique, l'écriture, les arts visuels et les arts de performance. Nous venons de célébrer le 20^e anniversaire de notre centre d'art. Je pense que notre financement par habitant est le plus élevé au Canada pour les arts. Nous sommes très actifs à ce chapitre.

La Chambre de commerce du Yukon soutient les arts grâce à un programme de marquage. Les artistes visuels et les musiciens viennent à notre bureau prendre les sacs, les marques, les étiquettes et tout le matériel de promotion et de marketing pour vendre leurs oeuvres. Le gouvernement du Yukon verse aussi des fonds pour faire connaître nos artistes partout dans le monde. Il nous laisse beaucoup d'autonomie pour appuyer les arts.

Le gouvernement fédéral et les programmes auxquels nous avons accès par l'intermédiaire de CanNor participent également au financement. Je répète que nous devons communiquer nos meilleures pratiques et collaborer avec le Nunavut. Des gens d'ici pourraient faire part de ce qu'ils ont appris et de ce qu'ils font sur le plan des affaires et de l'art et discuter avec d'autres gens du Nord. Ce serait excellent si nous pouvions organiser ce genre d'activités plus souvent.

Le président: Monsieur West.

M. Chris West: Merci de la question.

L'Association des artistes et des artisans du Nunavut s'occupent des arts visuels, et un autre organisme gère les questions liées à la musique. Iqaluit tient chaque année le festival des arts Alianait, qui fait la promotion de la musique du territoire depuis assez longtemps.

Si vous le permettez, je souligne que je suis aussi le directeur général de la Chambre de commerce de la région de Baffin. Nous soutenons les arts et les artistes de diverses façons. Par exemple, je siège de façon bénévole au conseil de l'Association des artistes et des artisans du Nunavut. Nous tenons aussi des salons professionnels qui permettent aux artistes visuels et aux musiciens de présenter leurs oeuvres à coûts moindres.

Le Nunavut a une riche culture de chants gutturaux. Ceux qui voyagent dans le Nord aiment le chant a cappella. Le Nord présente

bien des aspects uniques en leur genre. Je suis sûr qu'ils vont continuer de se développer au fil du temps.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

Mme Lois Brown: Merci. Monsieur Arreak a-t-il le temps de répondre?

Le président: Veuillez fournir une réponse brève, monsieur Arreak.

M. James Arreak: Merci de la question.

La numérisation nous permettrait de communiquer nos données de base aux parties prenantes comme vous, mais aussi aux autres pays pour montrer que nous habitons la région. L'excellent travail réalisé vers 1972-1973 est devenu notre information de base et nous a aidés à progresser sur bien des plans. Nous prouvons que nous utilisons les terres et que les Inuits ont un rôle à jouer pour la souveraineté dans l'Arctique.

Le président: D'accord. Les travaux de régie interne ne prendront pas beaucoup de temps. Avant de céder la parole à M. Van Kesteren, un autre député veut-il poser d'autres questions?

Dave, avez-vous une question brève?

Les témoins sont-ils d'accord?

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Merci aux témoins de leur présence.

Monsieur Arreak, je comprends vos propos sur les Inuits et leur sentiment d'appartenance au Canada. Ceux d'entre nous qui viennent d'Europe ressentent le même attachement. Vous êtes sans doute au courant pour ce qui est des gens dans le Nord. Vous brossez un excellent portrait du Canada. Vos commentaires m'ont beaucoup plu.

J'ai une question brève. Lorsque j'ai visité Iqaluit en 2006 ou en 2007, j'ai acheté des sculptures de pierre et des tableaux que j'ai accrochés dans mon bureau. Quelles garanties avons-nous qu'il ne s'agit pas de contrefaçons? J'ai vu des artisans au travail et certains outils électriques qu'ils utilisent. Qu'est-ce qui empêche les Chinois de produire des contrefaçons à la chaîne en vue de répondre à la demande du marché? Quelles mesures prenez-vous pour vous protéger contre ce phénomène?

• (1215)

M. Justin Ford: L'étiquette L'Igloo authentifie les oeuvres d'art réalisées par les Inuits. Le gouvernement du Nunavut élabore présentement une étiquette appelée La marque inuite qui distingue toutes les oeuvres, enregistrées en ligne. La personne qui achète une oeuvre d'art inuit a donc une référence qui renvoie à la biographie de l'artiste, à l'année de création et à la matière utilisée.

M. Dave Van Kesteren: Excellent. Je pense que cette étiquette va aider à nous protéger contre les autres pays qui essaient de plagier votre art. Mais qu'arriverait-il si les gens du Nord se mettaient eux-mêmes à la production de masse? En avez-vous discuté?

M. Justin Ford: Je ne pense pas que l'infrastructure nécessaire soit accessible. Une de nos grandes préoccupations, c'est les vêtements en peau de phoque. Il y a beaucoup de cravates, de vestes et de ce genre de vêtements. La demande est énorme, mais je dois admettre que les artistes n'y suffisent pas.

M. Dave Van Kesteren: Avez-vous des normes qui interdisent l'utilisation des outils électriques ou qui n'autorisent qu'un de ces outils, etc.?

M. Justin Ford: Non, il n'y a aucune norme à l'heure actuelle. C'est au choix des artistes.

Le président: Monsieur West, un commentaire bref?

M. Chris West: En général, les outils électriques ne servent pas à produire des oeuvres d'art. Ils sont sans doute utilisés depuis 20 ans. Selon la tradition, tout se fait à la main avec des limes. L'art du Nord

est unique dans la mesure où il n'y a presque aucune chance de trouver la réplique exacte de cette cravate. Chaque oeuvre est unique et faite main. C'est aussi une protection pour l'artiste. Tous ceux qui songent à acquérir une oeuvre d'art inuit ou qui se demandent s'il s'agit bel et bien d'art inuit doivent se rappeler que, s'il y a 25 copies identiques sur l'étagère, ce ne sont pas des produits canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Merci beaucoup à tous les témoins de leur présence aujourd'hui. Merci aussi à madame Talarico, de la Chambre de commerce du Yukon, d'avoir été parmi nous.

Sur ce, je vais suspendre la séance.

Nous allons passer à huis clos pour discuter de régie interne.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>